

# Bal de l'ESCALADE Samedi 9 décembre 2006

# JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



## Et de 100....

## EDITORIAL

### Rousseau et la Ville de Genève : un dialogue de sourd.

Comment se fait-il qu'entre gens sensés il soit si difficile de s'entendre. La saga de l'espace Rousseau ne fait qu'ajouter à ce constat.

Comme vous le savez, l'AHCVV s'est mobilisée très activement pour que l'espace Rousseau ouvre à nouveau ses portes. C'est très partiellement le cas aujourd'hui, mais cette réouverture provisoire ne nous satisfait pas.

Rousseau, natif de la Vieille-Ville, est un personnage qui a changé l'histoire de la pensée. Genève devrait rendre hommage à son illustre concitoyen, à la personnalité certes complexe, mais qui mérite qu'on lui permette de toujours troubler et interpeller le citoyen moderne.

Notre objectif en la circonstance est clair: faire perdurer un lieu qui a montré durant 3 ans sa pertinence. Ce lieu n'est pas un musée et n'a jamais prétendu l'être. C'est un espace, qui ne se limite pas au lieu confiné que l'Etat de Genève lui a offert au 40 Grand'Rue. Cet espace se déplace, envahit la rue, investit l'expression artistique de notre temps, rend visite aux établissements scolaires, se transforme en havre de paix sur le périple de touristes avides de culture.

Malheureusement, le magistrat en charge de la culture de notre cité ne semble vouloir conjuguer cet espace qu'au temps de la muséographie. C'est sans nul doute ignorer sa vraie nature.

Rousseau mérite certainement un vrai musée, mais ceci est une autre histoire, un autre combat. Et nous n'avons pas à vouloir tout mêler. La construction d'un musée suscitera certainement des discussions parlementaires fournies, des joutes oratoires, des cauchemars pour les responsables de nos finances... et rien ne nous garantit qu'il sera prêt à ouvrir ses portes pour les 300 ans de la naissance de Rousseau.

Nos objectifs sont en priorité de maintenir ce qui existe, puis, tous ensemble, habitants et usagers, de créer une véritable maison Rousseau au 40 Grand'Rue.

jdl

Il y a juste un an, nous fêtons les 25 ans d'existence de l'AHCVV. Cette année, nous célébrons la centième édition de notre journal de quartier. Un simple calcul mathématique nous indique rapidement, qu'à peu de chose près, nous avons tenu notre cap initial : publier 4 éditions du journal de l'AHCVV par année. Bel exploit, quand on sait que depuis notre création ces éditions trimestrielles sont conçues et mises en page par une poignée de bénévoles.

Que de sueur, que d'abnégation, que de soirées et de week-ends à aligner des lignes, d'abord sur des pages blanches, puis sur des écrans d'ordinateurs. Que d'angoisses pour tenir les délais, que d'efforts pour susciter des vocations d'écrivains parmi nos membres, que de déceptions à voir ces fautes de frappe ou d'orthographe subsister dans notre version définitive et cela malgré tous nos efforts pour les traquer, que de discussions quant à son format; mais, surtout, quel plaisir de voir nos cassettes se vider rapidement, de savoir que tel article a permis à certains de prendre conscience d'une problématique importante, de découvrir un lieu ou un habitant du centre-ville. Quelle joie, par exemple, de voir cette habitante de la Vieille-Ville, chassée de son appartement, qui, grâce à notre journal, a retrouvé au Bourg-de-Four un espace qui lui permet de continuer à dialoguer au quotidien avec notre quartier et ses habitants.

La relecture de toutes ces pages nous rappelle également qu'aucun combat n'est gagné sans effort et sans persévérance. Beaucoup des problématiques abordées il y a dix ou vingt ans subsistent et il ne faut pas baisser la garde, car ces éditions successives et les photographies qui les accompagnent nous montrent que notre action a également eu des résultats très encourageants.

Nous avons voulu reprendre chronologiquement les étapes de notre lutte et les succès qui l'ont ponctuée dans des domaines aussi divers que la circulation, les commerces utiles, le logement, la qualité de la vie, la sécurité, l'animation, la protection du patrimoine, etc. Bien que certains hauts faits de notre histoire aient échappé à la plume des rédacteurs, les 100 journaux de notre association restituent de manière vivante notre trajectoire. Merci à tous ceux qui ont mis à disposition de l'AHCVV leur temps et leur talent pour constituer ce patrimoine.

du département des constructions et des technologies de l'information aurait éventuellement données à sa lettre du 24 mars.

Vu la torpeur ambiante et le manque de réactivité de nos élus, nous décidâmes de repartir au combat. Une nouvelle lettre, cette fois signée par nos deux associations d'habitants, l'association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et les habitants associés de Saint-Gervais (HASG), a été envoyée à M. Mark Müller. Quelques extraits de ce courrier se trouvent en page 2

Nous espérons cette fois une réaction rapide de notre magistrat et l'ouverture d'un dialogue constructif et... démocratique.

Si ce n'était le cas, nous serions contraints d'adopter une stratégie plus agressive, nous ne le souhaitons pas.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'évolution de la situation dans notre prochain journal de quartier.

PS: *Comme pour contredire ce constat déprimant et nous donner un peu de baume au cœur, signalons que récemment, à la rue de la Boulangerie, à deux pas de l'église Saint Germain, une arcade s'est miraculeusement transformée en épicerie de quartier. «Ma Marcella» incarne à la perfection ces commerces de proximité que nous réclamons tant.*

Nous reviendrons sur cette très bonne nouvelle dans notre prochaine édition.

jdl

**Mars 1982 édition du premier numéro du Journal des Habitants**  
Après 24 ans de présence fidèle et bénévole l'association des habitants du centre et de la vieille ville est fière de vous transmettre le 100<sup>em</sup> numéro de son journal.

## Numéro 100 - automne 2006 - Paraît 4 fois par an

Editeur responsable: J.D. LORMAND

tirage 2000 exemplaires - AHCVV: CP 3029 1211 Genève 3 - Internet: www.ahcvv.ch

ont participé à ce numéro: Isabel Bejar Alonso (iba), Aline Juon (al), Jean-Dominique Lormand (jdl)

Nathalie Magnenat-Fuchs (nmf), Andrienne Soutter (as), Lucio Leonelli (ll)

## Les bureaux chassent les commerces

De plus en plus d'arcades commerçantes de la Vieille-Ville se transforment en bureaux ; la dernière boucherie de la Ville Haute, « Chez Salvatore », a été remplacée par une fiduciaire, A quelques pas de là, la « Joie de lire », présente encore dans les souvenirs de bon nombre d'entre nous, a été transformée en bureau, l'arcade voisine expose des photos de maisons à vendre ou à louer... la liste est longue!

Nous nous inquiétons depuis plusieurs années de ce phénomène sournois. Mais lorsque, sur la place du Bourg-de-Four, le cœur de notre Vieille-Ville, la Galerie 5, qui flattait l'oeil du chaland en proposant des objets anciens, s'est métamorphosée en agence immobilière, nous avons su qu'il était urgent de réagir.

Toutes ces transformations sont contraires aux directives du plan d'occupation des sols de la Ville de Genève, et pourtant nos autorités, la Ville de Genève et l'Etat de Genève, semblent rester passives devant cette évolution catastrophique pour notre centre-ville.

L'article intitulé *les marchands du temple* évoque avec verve en quoi cette transformation du tissu social est en train de tuer notre Vieille-Ville, pour reprendre la métaphore utilisée par le journal Le Matin.

Nous avons donc constitué un groupe de travail au sein de l'AHCVV et pris la plume.

Notre première cible fut, en toute logique, le groupe des conseillers administratifs et des magistrats concernés par ce dossier ; MM. Christian Ferrazino, Mark Muller et Robert Cramer.

Certains firent preuve du respect minimum que l'on attend de nos élus :

M. Robert Cramer nous informa rapidement que ce dossier relevait de son collègue M. Mark Müller.

M. Christian Ferrazino nous gratifia d'une très longue réponse, dont nous vous donnons quelques extraits en page 2

Quelques jours plus tard, deux manchettes du journal Le Matin faisaient écho à notre préoccupation : « La Vieille-Ville mourante : les bureaux chassent les commerces » et « Place du Bourg-de-Four défigurée : coup de gueule de Ferrazino ».

La reprise de cette problématique par la presse nous donnait l'illusion que ce dossier allait rapidement avancer.

L'apparition de deux grosses sculptures sur la devanture de l'agence immobilière du 5 place du Bourg-de-Four, qui tentait apparemment de camoufler la vraie nature de ce commerce, nous fit suspecter un enlèvement de la situation.

Autre fait marquant: nos homologues de la "Vieille-Ville" rive droite nous firent remarquer que le problème des arcades - bureaux touchait également Saint-Gervais. Ils nous envoyèrent un document intitulé « la Ville tue la vie en Ville » et, pour illustrer ce propos accusateur, ils y joignirent une photo montrant cette triste réalité: une compagnie d'assurance fièrement installée sur la place Simon-Goulart, dans une immeuble appartenant à la ville de Genève! Ils concluaient leur envoi par un grand merci à un autre Müller : « Merci Monsieur Pierre Muller ! »

Puis, l'été s'empara de la place du Bourg-de-Four et une certaine léthargie... de notre combat.

Le magistrat le plus concerné par ce dossier, M. Mark Müller, ne répondait toujours pas à notre lettre et M. Christian Ferrazino ne nous informait pas des suites que le président



**Marysia, Camille**,  
le 20 avril  
au 8, rue du Vieux-Collège

**Lorenzo**,  
le 31 juillet  
au 16, rue de Rive

**Arthur**,  
le 3 août  
au 14, rue d'Italie

**Benjamin, Frank, Jacky**,  
le 29 août  
au 9, rue Verdaine

**Mathilde, Estelle, Marie**,  
le 16 septembre  
au 8, rue du Vieux-Collège

## CHACUN A SA PLACE; ou les faux marchands chassés du temple. La population soutient "ses" commerçants.

Le monde change. Tout change, et parfois au détriment de ceux qui sont les plus concernés.

Concernés nous le sommes. Nous, les habitants, et aussi les vrais commerçants du centre et de la Vieille-Ville. Car il s'agit bien de notre ville, l'endroit où nous vivons.

Dans un silence feutré, les faux marchands, vendeurs de vents en tous genres, prennent possession des lieux. Notre temple est devenu leur otage.



Nos petits commerces et belles arcades offrant, en plus des articles utiles à la vie de tous les jours, des contacts humains, à travers un beau sourire et quelques mots gentils, sont remplacés, petit à petit, par des agences et bureaux obscurs. Cachés derrière d'épais rideaux ternes, isolés par des vitrines fermées, les faux marchands se livrent à leurs activités professionnelles sans savoir qu'ils participent tacitement à la disparition de la chaîne des relations humaines, celle qui tisse les liens sociaux et qui nous enrichit.

Il existe bien, des plans d'utilisation du sol (nommés PUS) qui fixent le type d'activités autorisées et leur étendue, où chacun a sa place, même les bureaux des faux marchands (pas dans les arcades sur rue). Ces PUS ont été conçus pour éviter le pire : une ville sans vie.

Une ville triste et sans relief, où se succèdent dans une pauvreté sans pareil des vitrines lisses et fades. Pas de bruit, pas d'odeur, pas de couleur. Unifiée. Bêtilisée. Perdue.

Il existe plein de centres-villes où les logements et les boutiques ont dû laisser place, sous la pression des spéculateurs, à des bureaux, qui s'étirent maintenant du sous-sol aux combles. Des centres-villes sans vie, où la journée l'on croise, en coup de vent, des tas de gens affairés, pressés, stressés; et puis le soir ..... plus rien. Le noir, le vide, la solitude.

Nous qui rêvions de rues / vitrines / portes ouvertes, ensoleillées, proposant, à pleins poumons, des tas de bonnes choses à lire, à manger, à humer, à boire, à voir, à porter, ..... à vivre.

## AHCVV HASG dossier de Presse

### Bref historique

#### Janvier 2006

Constitution, au sein de l'AHCVV, du groupe de travail « Arcades ». Ce groupe de travail se réunit tous les 15 jours au café le Consulat.

#### 2 mars 2006

Envoi d'une lettre à MM. Christian Ferrazino, Mark Muller et Robert Cramer

#### 24 mars 2006

Réponse de M. Christian Ferrazino

#### 24 mars 2006

Envoi par M. Christian Ferrazino d'un courrier à M. Mark Muller

#### 10 avril 2006

Réaction du collectif de Saint Gervais - les habitants associés de Saint-Gervais (HASG) : A Saint-Gervais, la Ville tue la vie en Ville

Mais ces fameux PUS, sont-ils vraiment appliqués, respectés ?

Rien n'est appliqué, rien n'est respecté, que des mesures transitoires, des lignes directrices, des simples volontés sans suite, rien de plus, et pendant ce temps la ville se meurt. Drame de l'indifférence des autorités qui voudraient bien, mais qui ne peuvent pas.

Les incrédules devraient prendre le temps de se promener dans les ruelles du centre et de la Vieille-Ville et s'amuser à compter les vitrines « mortes ».

Pour finir, nous serions presque tristes pour eux, nos pauvres faux marchands, qui sans le savoir participent au processus de démantèlement de la structure sociale.

La cité de l'avenir, celle des modernistes, avec un lieu pour dormir, un lieu pour travailler, un lieu pour se divertir, un lieu pour se cultiver, un lieu, un lieu, un lieu ..... Nous n'en voulons pas, nous préférons une autre vie, comme à la belle époque, celle des romantiques et des poètes.

Si l'on se demande pourquoi les vrais commerces ferment et sont remplacés par des faux commerces, enfin ... par des faux « vrais bureaux », il faut chercher la réponse dans le « laisser faire » ou le « laisser aller » habituel.

Pratiquement : les centres et les Vieilles-Villes sont rares et prestigieux, donc les prix des locations, en l'absence de tout contrôle, montent en flèche, poussés par les spéculateurs. Un petit commerçant ou un habitant, avec des revenus moyens, ne peuvent résister à cette pression financière et doivent, in fine, s'exiler.



Rare, notre Vieille-Ville? Oui rare. C'est vrai, il y en a qu'une des comme ça, et c'est elle. Unique et terriblement rare.

Mais le hic, c'est que nous l'aimons et qu'elle n'appartient à personne, elle n'est ni à vendre, ni à donner; c'est pour cela qu'on tente de se l'approprier, morceau après morceau, cachés par des rideaux ternes, à l'abri des regards indiscrets.

A l'abri de nos regards perçants.

#### 30 mars 2006

Le journal Le Matin, quotidien romand : Manchette, Editorial et Article Vieille-Ville ; les magasins de proximité disparaissent peu à peu. Centre-ville truffé de bureaux

#### 6 avril 2006

Le journal Le Matin, quotidien romand : Manchette : Place du Bourg-de-Four défigurée : coup de gueule de Ferrazino

#### 10 avril 2006

Réaction du collectif de Saint Gervais - les habitants associés de Saint-Gervais (HASG) : A Saint-Gervais, la Ville tue la vie en Ville

#### 2 octobre 2006

Lettre de relance à M. Mark Muller signée par l'AHCVV et l'HASG. novembre 2006

Café le Consulat, octobre 2006

## Vieille Ville mourante : les bureaux chassent les commerces

### Extraits de la lettre envoyée à M. Mark Muller le 2 mars 2006

... Des instruments légaux existent pour freiner et même empêcher la dégradation de la substance de la Vieille-Ville: la LDTR, la loi sur les zones protégées, la loi sur les plans de site, les PUS de la Ville de Genève. Il y a lacune ou laxisme dans la gestion du tissu bâti de la Vieille-Ville.

La transformation et le changement d'affectation de l'arcade Galerie 5 au Bourg-de-Four ont été le choc décisif qui nous amène à dénoncer aux autorités concernées un état de fait qui est absolument exemplaire de ce laxisme:



- altération d'un objet patrimonial, dernier exemplaire des hauts-bancs genevois, non respect des règles de la rénovation (volumétrie, enduits et menuiseries extérieurs, teintes, ...)

- changement d'affectation, un commerce devenant bureau administratif, avec photocopieuses en vue plongeante

- violation de la loi sur le travail (travail en sous-sol)

Nous demandons instamment la restitution de l'état antérieur de la Galerie 5, aussi bien du point de vue affectation que patrimonial.

**Nous demandons que l'Etat et la Ville fassent respecter les lois et même renforcent la législation de protection de l'habitat et des arcades commerçantes....**

## Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS)

### de la Ville de Genève

#### Titre II : chapitre 1 : Répartition logements – activités

#### Art. 9. – Règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers

1- Les surfaces au rez-de-chaussée, lorsqu'elles donnent sur des lieux de passage ouverts au public, doivent être affectées ou rester affectées, pour la nette majorité de chaque surface, à des activités accessibles au public en matière de commerce, d'artisanat ou d'équipements sociaux ou culturels à l'exclusion des locaux fermés au public...

Par locaux fermés au public, on entend des locaux inoccupés par des personnes ou occupés essentiellement par des travailleurs de l'entreprise ou accessibles à une clientèle reçue dans des conditions de confidentialité, notamment cabinets médicaux, bureaux d'avocats, notaires, fiduciaires, experts-comptables, agents immobiliers, etc.



### Extraits de la lettre envoyée à M. Mark Muller le 2 octobre 2006

... En mars 2006, soit voilà 6 mois, nous nous étions alarmés d'une dérive de plus en plus fréquente en Vieille-Ville, que ce soit sur les rives gauche ou droite, le changement d'affectation des arcades commerciales remplacées par des bureaux, avec en prime destruction des éléments architecturaux anciens.

L'opération « Galerie 5 » au Bourg-de-Four a été le déclencheur de cette protestation, car le plus visible et le plus choquant. D'autres cas peuvent être signalés.

M. Ferrazino, conseiller administratif, a lui-même relevé cette entorse au PUS-Ville de Genève, les journaux en ont fait leurs manchettes: «place du Bourg-de-Four défigurée»; certaines rumeurs parlent de fausses déclarations, de tromperie, même de copinage; bref, tout démontre une grave atteinte aux lois, au patrimoine, à l'essence même de la place du Bourg-de-Four.

Or à ce jour, une demi année plus tard, nous attendons toujours une réponse de vos services ou le début d'une intervention corrective sur place, mais l'affaire semble définitivement enterrée.

En conclusion, nous vous saurions gré de nous rassurer, éventuellement d'évoquer un plan de site de la Vieille-Ville en élaboration ou toute autre décision que vous auriez prise à ce sujet...

### Extraits de la réponse de M.

#### Christian Ferrazino du 24 mars 2006

[...] Votre critique portant sur l'affectation nouvelle de locaux me semble frappée au coin du bon sens. Il est en effet plus que fâcheux qu'un local commercial situé sur une place qui doit rester animée et très accessible à la population genevoise et aux visiteurs, soit apparemment transformé en bureaux. Un tel changement d'affectation n'était pas prévu par la demande d'autorisation de construire et aucune demande de changement d'affectation n'a donc été formulée.

La réglementation sur les PUS – Genève Ville n'autorise pas qu'une arcade commerciale ouverte au public soit transformée en bureaux.

Pour cette raison, je suis donc intervenu auprès du département des constructions et des technologies de l'information pour demander qu'une situation conforme au droit soit rétablie.



**Dans votre quartier  
Des places sont encore disponibles  
Pour des cours de danse  
Classique – moderne –  
contemporaine  
Expression corporelle  
Avec**

Mme Claude Golovine

**Tarifs associatifs : école Ferdinand-Hodler  
2-4 bd Jacques-Dalcroze  
(salle polyvalente)**

**lundi : enfants de 4-5 ans – 16h20  
enfants de 6-7 ans – 17h20**

**Inscription sur place  
après le 1<sup>er</sup> cours d'essai**

# Démocratie de quartier

Pour cette 100<sup>ème</sup> édition de notre journal nous avons décidé de reprendre tout ou partie d'un article choisi parmi ce nombre impressionnant d'articles qui ont égrainé nos 25 ans d'existence.

Notre choix s'est porté sur un article de décembre 1994 intitulé « Démocratie de quartier ».

Nous avons opté pour cet article, car malgré les années, son contenu est terriblement actuel. Nous remercions au passage son auteur Pierre-Yves Jornod, ancien président de l'AHCVV, qui a mis si souvent sa plume et son verbe, tendre, précis et ironique, au service de notre association....

« ...Les mesures proposées ne sont qu'un premier pas bien insuffisant car toutes s'arrêtent à ce qui ne devrait être que le premier volet de la démocratie locale : l'information. Au delà de celle-ci, les spécialistes distinguent plusieurs niveaux dans la prise en charge par la population de la vie et de l'avenir de son quartier.

Juste au-dessus de l'information, on trouve la **consultation**, par laquelle les autorités prennent l'avis de leurs interlocuteurs, mais ne garantissent pas la prise en compte de ces opinions.

L'étape suivante est la concertation. Il s'agit là d'une tentative de mettre d'accord les interlocuteurs à propos d'un projet. Il importe alors de veiller à ce que les partenaires soient représentatifs, et que nul n'ait été oublié. L'acceptation des règles de jeu nouveau implique un bouleversement des pratiques : les partenaires doivent se sentir responsables du projet, êtres capables d'entendre les arguments des autres et s'efforcer de respecter les avis de chacun. Il faut également que les administrations concernées acceptent une limitation partielle de leur pouvoir de décision, au profit de décisions partagées.

Au sommet de la pyramide trône la participation aux décisions, qui comprend la participation à la réflexion préalable, à l'élaboration ou à la conception de programmes, ainsi qu'à l'exécution ou la prise en charge du fonctionnement.

Les quartiers sont le noyau de la vie collective. Ce sont donc les lieux privilégiés pour permettre le brassage des idées, l'éclosion de projets nouveaux et dynamiques. La base de la démocratie de quartier réside dans la reconnaissance, par les décideurs, de la réflexion et de l'action menés sur le terrain ».

Ce tableau rapide montre bien le chemin qui reste à parcourir... écrivait, il y a 12 ans, Pierre-Yves Jornod.

Il ne pensait pas si bien dire.

A cette pyramide de la démocratie locale j'ajouterai un autre niveau, la politique du fait accompli. Je l'affublerais de l'acronyme **DED** : je décide, j'exécute, je me défends. C'est bien évidemment le niveau zéro de la démocratie participative, c'est aussi ce qui met à mal les velléités démocratiques des citoyens, d'où ce DED-DEAD.

Nous sommes malheureusement bien souvent soumis à cette stratégie.

Il nous reste alors pour nous défendre une arme légère, mais ô combien inefficace en la circonstance : l'écriture. La rédaction d'articles, la rédaction de courriers aux personnes concernées... (relisez le journal 99, où nous évoquons les promesses jamais tenues de M. Patrice Gfeller, lisez les différents articles de cette édition concernant les arcades-bureaux...). Il y a des armes plus lourdes : les pétitions, les motions, les initiatives, les référendums, les recours... Le combat est alors long et inégal,

puisque l'adversaire dispose d'une arme infaillible : le temps, le temps pour se préparer, le temps pour nous endormir...

La saga de l'espace Rousseau est un exemple récent de ce DED. La véhémence avec laquelle M. Patrice Mugny se défend et continue à se défendre est à l'image de ce degré zéro de la démocratie de quartier. Puisque la pétition que nous avons soutenue et défendue n'a que très partiellement atteint son but, nous allons soumettre notre décision de lancer une initiative populaire à l'assemblée générale de l'AHCVV du 9 novembre 2006.

Le premier volet de la démocratie locale est donc **l'information**.

C'est informer les citoyens d'une décision déjà entérinée, soit par la presse, soit par courrier (ex : le tour de Romandie), soit lors de séances publiques généralement organisées pendant les heures de bureau (fête de la musique, etc.). On nous informe d'un événement pour que nous puissions nous y préparer.

Parfois nos autorités et nos administrations ont recours à la **consultation**. C'est souvent un moyen de légitimer une décision déjà prise. Et que dire des promesses de consultation que nous évoquons dans notre dernier journal.

En parcourant les 50 dernières éditions de notre journal, je n'ai retrouvé que très peu d'exemples de **concertation**. La plus significative est sans nul doute la longue et fastidieuse concertation qu'avait menée le responsable du département de justice et police et des transports de l'époque et qui a abouti à l'arrêté du 21 décembre 1998, règlementant la circulation et le parcage dans la Vieille-Ville. Il faut néanmoins noter que ce processus exemplaire est en partie le résultat des négociations que nous avons menées avant de retirer notre recours contre la construction du parking Saint-Antoine<sup>1</sup>. Notons également que cet arrêté n'est que très partiellement appliqué par manque de mesures d'accompagnement et probablement de volonté politique.

Autre exemple plus récent : la concertation que les associations de la Vieille-Ville ont initiée avec le service des écoles et institutions pour l'enfance de la ville de Genève concernant les aménagements de nos parcs et promenades. De nombreuses réunions et une proposition de notre part, mais malheureusement que très peu de résultats concrets.

Reste la véritable **participation**.

La Ville de Genève organisait les 18, 19 et 20 mai derniers un important forum international intitulé **Villes et qualité de vie, enjeux globaux, solution locales**. La Ville de Genève y distribuait des brochures intitulées *Agir pour la ville, ensemble*. Trois de nos conseillers administratifs y étaient très activement présents.

Lors d'une table ronde consacrée à l'aménagement de l'espace urbain, le directeur de la division des espaces verts de Bruxelles a donné vie et sens à ce concept de participation citoyenne. Il évoquait la réalisation d'un parc par ses services. La conception de ce lieu de rencontres et sa réalisation ont été faites par les habitants eux-mêmes, sous la coordination de ce service public. La gestion du lieu est sous le contrôle des habitants. Pas de violence, pas de dégradation, une convivialité profonde entre ceux qui ont participé à toutes les étapes du projet (les squatters, les personnes âgées de l'EMS du coin, les mères de familles, les jeunes enfants, ...), et des coûts modestes.

De quoi faire rêver !

Pierre-Yves Jornod disait en 1993 « bien du chemin reste à parcourir ». D'autres semblent l'avoir parcouru bien plus vite que nous. Ils avaient peut-être cette culture de la gestion de l'erreur qui nous fait tant défaut.

jdj

<sup>1</sup> Nous reviendrons sur la levée de ce recours lorsque nous aborderons notre projet Manège

# La Madeleine des Enfants a 10 ans !

Au début du siècle dernier déjà il était question d'une « Crèche de la Ville – Rive gauche » fondée par des membres de l'Association des Intérêts du quartier de la Madeleine. En 1909, la crèche comptait 76 inscrits, dont 8 Genevois et 19 bébés de plus d'un an. En 1916, le plus jeune était âgé de 6 mois, le plus âgé de 7 ans<sup>1</sup>. Il s'agissait là d'une des premières institutions accueillant également les tout petits. Les premières crèches genevoises accueillirent en principe tous les enfants, quelles que soient leur nationalité ou confession ; elles étaient payantes – sans toutefois que les contributions des parents fussent aux dépenses - et devaient leur existence à la bienfaisance et au dévouement de comités ou sociétés philanthropiques. Ceux-ci se chargeaient de « récolter l'argent et de trouver un local, de rédiger les statuts et les règlements et d'organiser chaque année des collectes, des concerts, des spectacles ou des ventes de charité »<sup>2</sup>.

Quatre-vingts années plus tard, le 6 septembre 1996, au 16 place de la Madeleine, *La Madeleine des Enfants*, institution de la petite enfance subventionnée par la Ville, vit le jour. Le 6 septembre dernier, elle a donc soufflé ses premières 10 bougies !!!

Revenons en arrière, au début des années 1990, quand deux institutions de la Vieille-Ville subventionnées par la Ville de Genève, la halte-garderie *Les Trois Pommes* et le jardin d'enfants *Le Petit Bonheur*, cherchent des locaux mieux adaptés à leurs besoins et s'intéressent aux espaces de l'actuelle *Madeleine*. Le bâtiment, propriété de la Ville de Genève, fait alors l'objet d'une demande d'affectation pour la petite enfance. D'autre part, il était prévu de transférer la centrale des bibliothèques municipales dans les nouveaux locaux de l'immeuble de la Tour-de-Boël, là où en 1991 elle deviendra *La Bibliothèque de la Cité*.

Le projet *La Madeleine Maison des Enfants* démarre très rapidement et cela grâce à la politique générale de la petite enfance conduite par le conseiller administratif Michel Rossetti et menée par la déléguée à la petite enfance Marie-Françoise de Tassigny.

Après quelques travaux aux rez-supérieur et au deuxième étage, les deux institutions déménagent dans les nouveaux locaux. *La Madeleine Maison des Enfants* est inaugurée le 19 mars 1992. Quelques jours plus tard, le 23 mars, naît son association.

A partir de cette date, des parents et des éducatrices gèrent, en collaboration avec la délégation à la petite enfance, les deux modes de garde installés au 16 place de la Madeleine. S'y ajoutent des activités d'éveil culturel, gérées par une association et un comité indépendant, avec des représentants du jardin d'enfants et de la halte-garderie en son sein.

En octobre 1992, on inaugure l'exposition qui a pour thème la musique, *Alice au pays des oreilles* ; la même année débute les premiers ateliers et *Les Animadeleines*, du samedi après-

midi, entre novembre 1993 et janvier 1994 on y présente *L'Habitat*, une exposition conçue et réalisée par l'architecte genevois Michel Philippon.

Deuxième étape, 1994 : en septembre, l'association gérant « l'Eveil culturel » ainsi que celle gérant *La Madeleine Maison des Enfants* sont dissoutes. Le 3 novembre 1994 se constitue la nouvelle *Madeleine Maison des Enfants* gérant à présent la halte-garderie et l'éveil culturel. Le jardin d'enfants *Le Petit Bonheur* reste géré par une association indépendante, mais les deux unités collaborent étroitement.

Dernière étape, 1995-1996 : en 1995, le bâtiment fait l'objet d'une rénovation réalisée par les architectes Michel Philippon et Malika Regamay. En 1996 l'association *La Madeleine Maison des Enfants* est réorganisée. *La Madeleine des Enfants* est inaugurée le 6 septembre 1996. Pour la première fois un lieu destiné à la petite enfance réunit trois modes de garde différents.

Depuis, *La Madeleine des Enfants* garde son statut d'association et continue d'être gérée par un comité bénévole (bien que la municipalisation soit d'actualité...). Elle réunit sous un même toit une crèche, un jardin d'enfants, une halte-garderie et l'éveil culturel. Rappelons à ce propos que l'année 2006-2007 tournera autour du thème de l'habitat. Avec, en lancement de saison, l'exposition que l'architecte Michel Philippon avait déjà présentée au jeune public de *La Madeleine* en 1992. Cet événement sera accompagné par une série d'activités autour du thème, qui auront lieu tout au long de l'année. Sans oublier la fête de l'Escalade, *Les Animadeleines* du mois de décembre, le concert sur la terrasse à l'occasion de la fête de la musique...

Avec du nouveau, puisque depuis le premier juillet 2006, *La Madeleine des Enfants* est dirigée par Madame Maryjan Maître. A elle, et à la nouvelle coordinatrice pédagogique de la maison, Madame Emmanuelle Pzola, nous souhaitons la bienvenue et... 10 bougies de plus à *La Madeleine des Enfants* !!!!

Pour le comité,  
Paola Leoni Notari

<sup>1</sup> « Pâtamodlé ». *L'éducation des plus petits (1815-1980)*, ouvrage publié à l'occasion d'une exposition de la communauté de recherche interdisciplinaire sur l'éducation et l'enfance au musée d'ethnographie de Genève, service de la recherche en éducation et musée d'ethnographie, Genève, 2001, p. 68.  
<sup>2</sup> *Idem*, p. 66.

*L'AHCVV remercie de tout cœur les commerçants du centre et de la Vieille-Ville, qui, dès qu'ils le peuvent, la favorisent et la soutiennent par de gentilles attentions. Un grand merci aux responsables des Caves du Palais de Justice, qui l'ont avantagée lors de l'achat de vins genevois à l'occasion de la fête des 10 ans de la Madeleine.*

Fondée en 1980, l'AHCVV a pour but de défendre la qualité de la vie. Nous intervenons dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle. De plus, tout membre cotisant de l'AHCVV profite des services de l'ASLOCA lors d'un premier contact. Si vous voulez nous aider à défendre les intérêts des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville, merci de remplir ce bulletin d'adhésion et de l'adresser à :

AHCVV, CP 2029, 1211 Genève 3

## BULLETIN D'ADHÉSION

### JE DÉSIRE DEVENIR MEMBRE DE L'AHCVV

cotisation 2006: individuel Fr. 30.- famille Fr. 40.- apprentis, étudiants Fr. 10.-

**NOM:** .....

**Prénom:** .....

**Adresse:** .....

**Jeune menuisier cherche local pour exercer son activité professionnelle.**

**Joël Schopfer 079.585.35.49**

*Merci pour lui*

## Le manège

Dans l'article du Journal des habitants de décembre 1993 que nous avons partiellement repris dans notre édition, nous trouvons ces lignes :  
« ..... Les quartiers sont le noyau de base de la vie collective. C'est donc le lieu privilégié pour permettre le brassage des idées, l'éclosion de projets nouveaux et dynamiques ... Aujourd'hui, des structures existent – associations d'habitants, de parents, de commerçants, maisons de quartiers, etc. – où des projets prennent naissance, qui concernent l'ensemble de la commune ou du quartier. Malheureusement, les solutions qu'elles proposent sont rarement prises en compte par l'administration qui tend à travailler trop souvent en vase clos.... »  
Plaise à Dieu que 12 ans après la donne ait changé.



À l'angle de la rue Saint-Léger et de la rue Piachaud, un parking pour hauts fonctionnaires et quelques privilégiés dans l'ancien manège fait s'interroger les associations et habitants de la Vieille-Ville.

Ce bâtiment, par sa situation et ses qualités architecturales, ne mériterait-il pas d'être valorisé, entre autres par une meilleure adaptation de ses volumes à travers un réaménagement simple ?

Pendant la dernière Fête de la Musique, une scène avait été installée à l'entrée du manège et j'ai eu la surprise d'apercevoir des dessins de l'artiste Pascale Favre, multicolores et très vivants, représentant le bâtiment lors d'une projection durant un concert. Ils nous offraient une vision d'un manège lumineux et animé, nous amenaient à regarder cet endroit et à nous demander quelle était son histoire.

Il faut savoir que dès le début du XIXe siècle et jusque dans les années 50, le manège avait pour fonction d'abriter des chevaux. L'espace central était le lieu d'entraînement, qui abritait le manège proprement dit. Une grande surface rectangulaire, dans laquelle les chevaux tournaient en rond, avec un plafond assez haut, juste sous le toit. Au milieu se trouvait une galerie avec des places pour les spectateurs, permettant d'observer les chevaux.

Occasionnellement, lors de spectacles équestres, un orchestre jouait pour faire travailler les chevaux en mesure. Sinon, le moyen le plus économique de faire de la musique, était l'utilisation d'un appareil qu'on appelait un «panathrop», ce qu'on appelle maintenant un pick-up ou une sono. Les bas-côtés couvraient deux écuries latérales. Certains chevaux étaient en pension et d'autres étaient propriété du manège. La famille du palefrenier logeait en haut du bâtiment, dans un appartement donnant sur la rue Piachaud, et, sur le côté, il y avait des vestiaires et des greniers.

Plus tard, les autos se sont vu attribuer ce bâtiment historique. Pour les accueillir, le lieu a été modifié et est devenu un garage sombre et fonctionnel. Pourquoi ne pas utiliser les espaces

conçus à cet effet, tel que le parking de St-Antoine, qui est à deux pas ?

L'idée de redonner une fonctionnalité aux services du quartier dans cet endroit, qui par le passé avait été ouvert et public, a rassemblé des personnes du quartier qui ont la volonté d'en faire un lieu pour les habitants. L'équipe a été complétée par Andrea Bassi, qui a offert sa contribution d'architecte. Le but recherché est d'établir un programme, dont l'objectif serait la création d'équipements collectifs, car il y a une demande de plus en plus présente de la part des parents et associations pour les diverses activités culturelles (salle de répétition, etc.)

La maison de Quartier Chausse-Coq manque de place et, surtout, d'un espace à plein pied (ainés ou handicapés), la ludothèque devrait être agrandie, il est donc nécessaire de trouver des nouveaux locaux dans le quartier. On pourrait imaginer pour l'espace central du projet une salle de restauration (cantine) qui offrirait la possibilité, aussi bien aux bénéficiaires de l'AVS et aux chômeurs, qu'aux apprentis et étudiants (on parle de fermer la cafétéria d'Uni-Bastions), de manger ensemble un repas équilibré à des prix raisonnables.

La ludothèque y trouverait également sa place, en complément du projet de la nouvelle crèche et de la zone piétonne de la rue Colladon. Avec une surface de 1860 m2 on peut aussi imaginer un atelier de réinsertion professionnelle multiservice pour permettre les petites réparations ménagères (vitres cassées, tables branlantes), des bureaux et une salle de réunion pour des associations (il y en a 8 dans le quartier), des salles polyvalentes pour accueillir des artistes, qui trouvent difficilement des salles de répétitions (comédiens, musiciens, danseurs, jongleurs...)

Il est important de redonner au Manège une qualité de bâtiment public qui doit reprendre sa place dans le patrimoine de la Vieille-Ville. Je lance un appel au soutien de chacun pour voir un jour sa réalisation, aux habitants de la Vieille-Ville, mais aussi aux promeneurs, rêveurs, étudiants de l'université,...

al

## Prochains événements à la Maison de Quartier Chausse-Coq

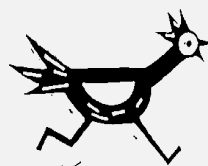
**Samedi 11 et dimanche 12 novembre**

**8<sup>ème</sup> Convention de jeux de rôles et de stratégies  
pour tous renseignements et horaires [www.petitlutin.info/ccq](http://www.petitlutin.info/ccq)**

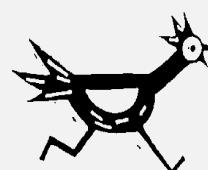
**Vendredi 24 novembre**

**«Soirée jeux» familiale et intergénérationnelle  
18h à 22h30 en collaboration avec la Ludothèque Vieille-Ville  
Venez jouer entre amis, en famille, à des jeux de société classiques  
ou inédits, billard, baby foot, jass, etc...**

**Raclette et buvette sur place**



**Mardi 5 décembre**



**dans la rue Chausse-Coq  
Soupe, boissons et vin chaud, bricolage, musique,**

**Animation de rue et bien sûr ...**

**Saint-Nicolas et Père Fouettard**

**17h45 : spectacle pour enfants, dès 18h15 raclette**

## A propos de Barbier-Mueller en Côte d'Ivoire ... un programme d'enfer prévu pour 2007

Dans la Tribune de Genève du 20 octobre, je lis tout un panégyrique des activités de la famille Barbier-Mueller qui célébrera en 2007 les 100 ans de la collection Müller, les 60 ans... les 30 ans de son musée genevois, les 10 ans etc.

L'article commence par «Symbole d'éternité, le 8 reste pour certains un chiffre magique».

Justement la magie fait que ce matin-là, je passais devant le 8, rue Emilie-Gourd, sur le Plateau des Tranchées. Il s'y trouve un hôtel particulier en rénovation surmonté d'un panneau aux couleurs vertes distinctif de la SPG indiquant que ce joli petit hôtel (570 m2 tout de même) avec garage est actuellement transformé en bureaux (déjà loués). Ce bâtiment avec jardinnet donnant sur deux rues tranquilles aurait parfaitement pu et dû être conservé pour le logement, soit dans sa totalité pour y loger une famille (certes pas démunie de moyens), soit transformé en appartements. Il aurait au moins abrité des gens, de la vie, en hiver les fenêtres auraient été éclairées. Qu'est-ce qu'il y a de plus triste, de plus mort et de plus inquiétant que ces rues sombres, parce que vidées de leurs habitants, et désertes une fois les bureaux et magasins fermés, comme le sont quasiment tous les immeubles autour du cours Lefort et de l'Eglise russe?

Depuis les années cinquante, j'ai la chance d'habiter la haute ville et d'y observer son évolution. De retour d'un séjour en Italie, où j'avais été sensibilisée au patrimoine architectural, très vite j'avais pris l'habitude, chaque fois qu'une démolition, une transformation, une rénovation, un changement d'affectation me surprenaient ou me choquaient, de chercher le panneau indiquant le responsable, et très souvent, pour ne pas dire presque chaque fois, j'y trouvais le même sigle vert SPG. Je me souviens même que la toute première fois, il s'agissait déjà de la Galerie 5, au Bourg-de-Four. C'est de cette époque que j'ai une dent contre

la SPG et les Barbier-Mueller, et cette dent, avec les années, elle est devenue un croc.

Je considère la SPG (Spéculateurs Particulièrement Gourmands) de la famille Barbier-Mueller comme le principal fossoyeur de notre quartier, le plus grand destructeur de la diversité de ses commerces comme de ses habitants et le plus important responsable de sa désertification.

Deuxième coup de magie, ce soir de retour de la bibliothèque, je tombe sur une belle porte cochère, au 17 de la Grand-Rue, à gauche, dans un cadre de cuivre une publicité pour la SPG : «A vendre...conseils en planification financière, la SPG votre conseiller immobilier, une équipe énergique et disponible» etc., que je comprends comme «Comment valoriser son bien, comment faire monter les prix?» etc. A droite, le même cadre avec une affichette : «Arts de la côte d'Ivoire, Musée Barbier-Mueller, 100 m. plus loin». Evidemment l'un ne va pas sans l'autre.

Cent mètres plus loin, à la rue Calvin, il y a aussi en face du Musée, l'hôtel particulier de la famille Barbier-Mueller, où elle peut en toute sérénité avec sa fortune accumulée rêver à «l'exposition genevoise, comme au somptueux volume (qui valorise les populations dont il parle. C'est un hommage respectueux». Pour ma part, et je ne suis pas la seule, je souhaiterais que la SPG et la famille Barbier-Mueller fussent aussi respectueuses de la population, des réglementations et du patrimoine du pays où elles vivent.

At last, but not least, comment cela se fait-il que le département concerné, la CMNS, la société d'Art public et Patrimoine vivant aient pu laisser faire ?

Andrienne Soutter,  
membre de l'Association des Habitants du  
Centre et de la Vieille-Ville.

internet: [WWW.AHCVV.CH](http://WWW.AHCVV.CH)